



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Incivilités quotidiennes vis-à-vis du personnel soignant

Question écrite n° 31285

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par des soignants face à des patients intransigeants et irrespectueux. Dans une époque qui voit se développer des formes d'incivilités du quotidien qui aboutissent parfois à des issues tragiques, Mme la députée est interpellée par des médecins exerçant en cabinets qui se trouvent démunis face à des patients qui, dans une attitude de « consommateurs », vont contester un diagnostic, ne pas faire preuve de la patience nécessaire dans l'attente des soins au point de proférer insultes ou d'envoyer des mails ou courriers menaçants, voire de se répandre en propos injurieux sur les réseaux sociaux. Le seul recours des soignants concernés, où qu'ils exercent car la situation se retrouve dans les hôpitaux et les cliniques, est d'écrire au conseil national de l'Ordre des médecins. Porter plainte est complexe et n'offre pas de réponse immédiate et efficace pour sanctionner l'irrespect manifeste dont font preuve certains citoyens. Pourtant les soignants, conscients de ces difficultés, s'efforcent du mieux qu'ils le peuvent d'apaiser les tensions et d'instaurer le dialogue. Les plaintes des soignants rejoignent celles exprimées par les forces de l'ordre et les sapeurs-pompier, victimes des mêmes incivilités du quotidien. Elle lui demande quelle réponse concrète pourrait par conséquent leur être apportée.

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31285

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4945

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)